

<p style="text-align: center;">POINTS FORMULES PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL CGT Séance du 5 septembre 2017</p>

1. Points faisant l'objet d'un suivi par les Délégué-e-s du Personnel ;

- 1.1 Point sur l'aménagement des Berlingo.
- 1.2 Point sur les mesures prises par le groupe de travail au sujet de la charge administrative des commerciaux par rapport aux réponses de la Direction aux DP de juillet dernier (Cf. annexe 1.2).
- 1.3 Point sur les difficultés liées aux visites médicales obligatoires de la médecine du travail sur le site de Montévrain.
- 1.4 Initiative prise par la Direction concernant le suivi médical obligatoire dans le cadre du prochain déménagement (contact avec l'organisme dont nous dépendrons, etc....).
- 1.5 Point sur l'état des lieux des visites médicales obligatoires en province.
- 1.6 Point sur les conditions et la charge de travail OM/OKS. Point sur les effectifs et les embauches.
- 1.7 Point sur les déploiements (cf. réponses de la Direction au point 1.6, OdJ CGT DP de juillet 2017).
- 1.8 Conditions de travail au service Planification ; quelles mesures compte mettre en place la Direction pour améliorer lesdites conditions de travail et le turn over important (la situation de ce service ayant changé par rapport aux réponses de la Direction du mois dernier (cf. point 10 de l'ordre du jour CGT DP).
- 1.9 Formation des techniciens sur les Gén.3 ; par rapport à la réponse très incomplète de la Direction sur ce sujet le mois dernier (Cf. point 11, OdJ CGT DP), qu'est-il prévu pour les 16 techniciens entrant dans les besoins de formation de l'entreprise mais n'ayant pas les prérequis ?
- 1.10 Les difficultés reconnues par la Direction sur Aix et Nice vis-à-vis du transporteur s'occupant du retrait des déchets (points logistiques. Cf. point 4, OdJ CGT DP de juillet 2017) ont-ils été réglés ?
- 1.11 Point sur les consommables pour les copieurs de nouvelle génération iR Adv C 55xx ; la réponse de la Direction à ce point (Cf. point 7, OdJ CGT DP de juillet 2017) entraîne les remarques et la question suivantes : pour privilégier ses marges, et sous prétexte que « nous livrons encore trop de consommables chez nos clients », Canon décide de ne plus livrer de toner d'avance pour les copieurs de cette nouvelle génération, s'en remettant uniquement à la e-maintenance (dont les délais de livraison sont tout de même de trois jours et dont la fiabilité n'est pas optimale). Entre le « tout et rien », notre société « d'excellence » n'est-elle pas en capacité de mettre AU MOINS un jeu de consommable d'avance complet pour parer à tout dysfonctionnement possible ? En quoi le fait que les matériels Gén.3 soient plus performants (et plus fiables) rend la problématique du manque de toner moins pénalisante pour nos clients ?

2. Etat des lieux de la région Méditerranée ;

- 2.1 Offre I.M. en région Méditerranée.

2.1.1 Suite au départ, pour un Fac-Similé, du Business Development Specialist et d'un Solution Consultant, la Direction nous informe qu'un nouveau BDS a été recruté. Or, la personne en question est Ingénieur Commerciale sur les régions Méditerranée et Rhône-Alpes, en charge de commercialiser les offres CFBS et les « big deal IM » (elle n'est d'ailleurs pas rattachée à M. X....., en charge des BPC -BDS au niveau national, mais à M. Y....., Directeur des Ventes) (Cf. Annexe 2.3.1). La question du remplacement du BDS et du SC est donc toujours d'actualité. Quand ces remplacements interviendront-ils, sachant qu'en attendant cela oblige, par exemple, les SC restants à couvrir le territoire laissé vacant par le SC parti et laisse les commerciaux de la région sans support avant-vente sur l'offre IM ?

2.2 Service technique région Méditerranée.

- 2.2.1 Recrutement en cours d'un technicien SAV par le biais de la mobilité interne ; quel délai envisage la Direction pour pourvoir ce poste ? Un recrutement externe est-il prévu ?
- 2.2.2 Si aucune mobilité interne n'est possible, est-il cohérent de considérer le District Technique pas plus mal loti que les autres alors que, dans le même temps, on s'empresse de céder à la concurrence deux départements (Vaucluse et Gard – au Fac-Similé) eu égard à la situation d'urgence ?
- 2.2.3 Pour dégager sa responsabilité, un client a refusé une livraison de copieur (avec l'aide de son service juridique) car les livreurs étaient au nombre de deux alors que, vu le poids de la machine, ils auraient dû être quatre. Quelle est, en la matière, la réglementation ? Que prévoit le contrat passé avec Géodis ? Canon est-il responsable en cas d'accident si le nombre de livreurs n'est pas en corrélation avec le poids de la marchandise livrée ? Si oui, qui assume cette responsabilité (RSC, Direction Technique, autre ?).
- 2.2.4 PRV technique sud ; de nombreuses alertes ayant été lancées sur le manque d'effectif concernant le secteur sud, nous demandons que le PRV techniques de la région touchée, ainsi que ceux des techniciens des autres secteurs envoyés en renfort pour pallier les sous-effectifs, soient payés à 100%.
- 2.2.5 Prise en compte, dans le calcul des primes versées (réalisations/objectifs) dans les autres districts concernés, de l'incidence du manque de techniciens partis en renfort dans le cadre du point précédent.

3. Remplacement de Madame X ? Date éventuelle du remplacement ?

4. Techniciens iP / Office.

4.1 Comme évoqué par la Direction, des techniciens iP basculent en Office. Comment sont désignés les salariés « basculés » ? Il y a-t-il appel à volontariat ? Quel est l'accompagnement réalisé sachant que les techniciens ont reçu des formations mais n'ont que peu ou pas du tout travaillé sur les copieurs Office ?

5. Service Commercial.

5.1 Quel est l'organisation commercial IdF suite au décès de M. X au vu des échéances à court et moyens termes (fin d'année et exercice 2018) ?

5.2 Quel est le nombre de commerciaux licenciés depuis le début de l'année 2017 et quelle est la politique de recrutement pour compenser ces « départs » (*districts en sous- effectifs*) ?

6. Vu les mauvais résultats du SSI de juin et juillet, qui, selon la CGT, sont imputables à la récente politique de prise des congés d'été, nous demandons le paiement à 100% des PRV techniques (Cf. Annexe 6).

7. Un appareil de téléphonie pour améliorer la réception sur les téléphones portables a été installé depuis peu au service pièces détachées de Montévrain dans un open space de 17 personnes. Cet appareil ne concerne que 4 personnes qui ne sont pas présents tous les jours. Questions : information sur les ondes que cet appareil envoie ? Quelle puissance ? Quelle nocivité sur les êtres humains ?